



AGENCE TERRITORIALE D'INGENIERIE PUBLIQUE (ATIP)

Offre Ref :434707

L'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique est un syndicat mixte ouvert à la carte qui rassemble 486 communes, 17 communautés de communes, 31 groupements et le Département du Bas-Rhin. Ensemble, ils conjuguent et mutualisent leurs moyens pour développer l'attractivité de tous les territoires ; et ainsi donnent accès à toutes les collectivités membres à une ingénierie publique de qualité

Référent thématique Aménagement

Date de publication : 28/05/2018

Date limite de candidature : 30/06/2018

Date prévue du recrutement : Septembre 2018

Type de recrutement : fonctionnaire ou contractuel de droit public

Nombre de poste(s) : 1

Grades ou cadres d'emploi : INGENIEUR
ATTACHE

MISSIONS

Niveau du diplôme requis : Bac + 5 et supérieur

Domaine du diplôme requis : Services à la collectivité

Spécialité du diplôme requis : Etudes en urbanisme et aménagement

Descriptif des missions du poste : Missions :

Sous l'autorité de la responsable du service Ressources Métiers, dans les domaines de l'aménagement, de l'urbanisme opérationnel (ZAC, lotissement, espaces publics...), et du développement durable, le référent aménagement exerce des missions essentiellement tournées vers les équipes projets (chefs de projets, assistants aux chefs de projet, techniciens pilotes d'opérations) et ponctuellement auprès des agents en charge de l'application du droit des sols, afin de leur permettre d'exercer leur rôle de conseil et d'accompagnement des maitrises d'ouvrages auprès des membres de l'ATIP (communes, communautés de communes, syndicats, Département du Bas-Rhin).

Le référent aménagement en lien avec l'équipe des référents (urbanisme, environnement, droits des sols, juriste et l'unité système d'information) :

- Apporte une expertise technique, juridique, financière et administrative dans le domaine de l'aménagement, accompagne les équipes projets, et les agents en charge de l'application du droit des sols et les membres de l'ATIP sur des projets innovants ou particulièrement complexes ;
- Contribue à l'amélioration des processus et des pratiques, assure la capitalisation des savoirs et des compétences ;
- Contribue à la sécurisation des métiers et des projets ;
- Contribue à l'animation des équipes projets, organise la formation continue des équipes projets ;
- Contribue à la mise en réseau et à la mutualisation dans le domaine de l'aménagement
- Conçoit et anime des formations à destination des agents de l'ATIP, de ses membres et des élus.

Activités principales :

1. Expertise métier

- Construit l'expertise métier autour de trois axes : qualité de l'aménagement, conditions économiques de la mise en œuvre des projets et cadre juridique ;
- Apporte assistance et conseil aux équipes projets et ponctuellement aux des agents en charge de l'application du droit des sols en matière d'aménagement, financement de l'aménagement, y compris les taxes et participations, d'ingénierie financière, de marchés publics et de développement durable ;
- Constitue et tient à jour à partir d'opérations exemplaires un référentiel documentaire des aménagements et des projets urbains et durables ;
- Organise la communication autour d'opérations exemplaires en matière d'aménagement urbain.

2. Processus, qualité méthode, sécurisation des métiers et pilotage

- Suit l'actualité juridique dans le domaine de l'aménagement, des marchés publics des participations et techniques en matière d'aménagement, d'ingénierie financière et de développement durable et en assure la diffusion aux équipes projets et aux membres de l'ATIP en lien avec les référents (fiches, guides, outils, veilles technique et juridique, Flash ATIP...) ;
- Développe et tient à jour la partie « Aménagement » du site/plan de classement de l'ATIP ;
- Construit, tient à jour et diffuse les outils méthodologiques, modèles, et les besoins en formation, nécessaires à la bonne collaboration des agents et au déploiement des activités de l'ATIP ;
- Participe à construire les outils de pilotage métiers de l'ATIP (notamment à partir de la base Tempo).

3. Animations des équipes

- Anime et coordonne les réflexions et le partage d'expériences en vue d'améliorer l'efficience et l'harmonisation des pratiques des équipes projets en matière d'aménagement et de développement durable ;
- Anime avec les référents les réunions équipes projets de l'ATIP ;
- Coordonne et anime mensuellement l'équipe des techniciens pilotes d'opérations (modèles, partage d'expériences, actualisation des mercuriales, estimations financières, bilans d'opérations...) ;
- Forme et si nécessaire contribue au assure le tutorat des nouveaux chefs de projets et techniciens pilotes d'opérations, en matière de procédures et de techniques d'aménagement.

4. Mise en réseau, mutualisation, formation

- Développe des partenariats techniques externes en vue de créer un réseau technique élargi et afin de recueillir la connaissance la plus actuelle dans les domaines de l'aménagement ;
- Assure une veille sur les appels à projets et aides pour l'aménagement des territoires et la modernisation des moyens techniques des collectivités ;
- Conçoit et anime des formations à destination des membres de l'ATIP, de ses partenaires et des élus.

Profil recherché : Relations hiérarchiques :

Avec la responsable du Service Ressources Métiers

Relations fonctionnelles internes :

- Les responsables de territoire et la responsable des PLUI et projets de territoires

- Les chefs de projets, assistants aux chefs de projets, techniciens pilotes d'opérations
- Les référents thématiques et l'unité système d'information
- Tous les agents/services de l'ATIP

Relations fonctionnelles externes :

- Les équipes techniques des collectivités membres
- Les partenaires locaux dans la thématique de l'aménagement
- Les services de l'Etat (préfecture, DDT, DREAL, sous-préfectures)
- Les membres de l'ATIP

Spécificités du poste :

- Permis B obligatoire
- Résidence administrative : Strasbourg

Profil de recrutement :

- Cadre d'emplois : attaché ou ingénieur
- Niveau d'études : Bac + 5 et plus
- Diplôme : Formation supérieure en aménagement, urbanisme souhaitée
- Expérience : obligatoire dans le domaine de l'aménagement, projets urbain et de l'urbanisme opérationnel

Compétences :

1. Savoirs : bonnes connaissances

- Des domaines de l'aménagement, de l'urbanisme opérationnel, opérations d'aménagement notamment en matière de réglementation et de technique
- Des méthodologies et outils de conduites de projet
- De la législation des marchés publics
- Des taxes et participations, de l'ingénierie financière, du montage et bilan d'opération

2. Savoir-faire

- Bonne expression écrite et orale
- Maîtrise des outils bureautiques Outlook, Word, Excel
- Pratique de la gestion/management de projet
- Organisation du travail et coordination
- Capacité d'anticipation, de vision prospective et synthétique
- Capacité à animer des groupes de travail transversaux internes ou externes
- Qualités d'organisation et de méthode
- Capacités d'analyse et de synthèse

3. Savoir-être

- Capacité d'initiative et d'adaptation, force de proposition
- Ecoute, sens du dialogue
- Aisance dans l'animation de réunions et le travail en équipe
- Capacité de négociation et de persuasion
- Rigueur et méthode
- Réactivité
- Discrétion et respect de la confidentialité

CONDITIONS DE TRAVAIL

Lieu d'affectation : STRASBOURG

Service d'affectation : Service Ressources Métiers

Temps de travail : Tps Complet : 35 heure(s) 0 minute(s)

AVANTAGE(S) LIE(S) AU POSTE

Régime indemnitaire, CNAS, restaurant d'entreprise, participation à la protection sociale complémentaire et prévoyance, remboursement 50% abonnement transport domicile-travail.

CANDIDATURES

Les candidatures sont à adresser à :

AGENCE TERRITORIALE D'INGENIERIE PUBLIQUE (ATIP)

Conseil Départemental du Bas-Rhin

Place du Quartier Blanc

67000 STRASBOURG

Informations complémentaires : Veuillez envoyer votre candidature (CV et lettre de motivation) par voie électronique à : recrutement@atip67.fr Contact: 03.69.20.74.00

INFORMATION

Travailleurs handicapés Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.